





Direction départementale des territoires et de la mer

Lille, 28 mars 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne PAC 2012 : ouverture de la télédéclaration

A partir du 1er avril, les agriculteurs vont pouvoir télédéclarer leur demande d'aides PAC¹ sur **TéléPAC** (www.telepac.agriculture.gouv.fr), cela concerne près de 6 000 agriculteurs dans le Nord.

Ce service de télédéclaration, simple et sécurisé, simplifie les démarches administratives des agriculteurs et leur permet d'effectuer leur demande d'aides en ligne jusqu'au 15 mai 2012 inclus.

En 2011, dans le Nord 37% des agriculteurs concernés ont choisi la télédéclaration, soit plus de 2 200 dossiers enregistrés sur le site **TéléPAC** . 437 éleveurs ont choisi de télédeclarer la PMTVA soit 37 % des demandes.

En janvier 2012, une centaine d'agriculteurs a déposé une demande d'aide ovine ou caprine dont 2 / 3 via **TéléPAC**.

	National	Nord		
	2011	2011	2012	
aide surface	54%	37%	En cours	
PMTVA	56%	37%	En cours	
aide ovine	29%	20%	61%	
aide caprine	46%	25%	75%	

aide surface : déclaration de surface annuelle

PMTVA: prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes

aide ovine : prime à l'élevage de moutons aide caprine : prime à l'élevage de chèvres

Le développement de **TéléPAC** constitue un chantier prioritaire de simplification et de modernisation des services de l'État pour le ministère en charge de l'agriculture.

En 2012, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) redouble donc d'efforts et met tout en œuvre pour accompagner les agriculteurs du Nord dans leurs démarches de télédéclaration.

¹ La PAC = politique agricole commune

Ainsi, la DDTM s'est notamment organisée pour accompagner les agriculteurs à la télédéclaration en proposant un accès informatique sur ses différents sites.

Coordonnées des personnes référentes sur les différents sites :

LILLE	Mme SIERZCHULA	62 bd de Belfort	03 28 03 83 64
DOUAI	M VENDEVILLE et Mme CANIVET	123 route de Roubaix	03 27 93 56 56
FONTAINE/DAME	Mmes HERBIN et RUFFIN	766 rue du Champ de Tir	03 27 72 09 59
AVESNES	M LAUDE et ROCHE	8 rue Gossuin	03 27 56 40 40
MAUBEUGE	Ms BEAUMONT et JOSSET	30 route d'Elesmes	03 27 53 14 53
VALENCIENNES	Mme DUPUIS	10 bd Carpeaux	03 27 22 79 00
DUNKERQUE	Mme SAINDENIS	30 rue de l'Hermite	03 28 24 44 25
HAZEBROUCK	Mme VERBRUGGHE	41 rue du Milieu	03 28 50 31 55

Ouvert toute l'année, le site TéléPAC permet également à chaque exploitant télédéclarant d'accéder :

- ▶ aux documents et formulaires concernant sa déclaration 2011 (registre parcellaire graphique, effectifs animaux...);
- ▶ à ses courriers (courriers fin de campagne et comptes rendus de paiement) ;
- ▶ et d'exporter ses îlots graphiques et parcelles.

Une assistance gratuite **TéléPAC** est disponible au **0800 221 371** de 07h00 à 21h00 pendant la durée de la campagne.

Retrouvez nos informations complémentaires sur la rubrique :

http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr/

ContactPresseService Economie AgricoleCathy Dybizbanski, chargée de communication03 28 03 83 0803 28 03 83 26 ou 06 63 30 64 18

mailto:ddtm-sea@nord.gouv.fr mailto:cathy.dybizbanski@nord.gouv.fr

DDTM 59

62 Boulevard de Belfort - BP 289

59019 LILLE CEDEX

03.28.03.83.00

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr